

N°300
2e30

BILLETS D'AFRIQUE

SEPTEMBRE 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

MALI À NOUVEAU À LA CROISÉE DES CHEMINS

Second referendum en Kanaky / Mali / Côte d'Ivoire

Au service de Sassou

Mediapart (23/07) revient sur l'assassinat de Daniel Forestier. Cet ancien agent du service action de la DGSE avait reconnu avoir été recruté pour assassiner l'opposant congolais résidant en France Ferdinand Mbaou (cf. *Billets* n°280, octobre 2018) avant de se rétracter. Selon les enquêteurs, le commanditaire serait Bruno Susini, résident corse et officiellement « chargé de mission du président de la République Denis Sassou-Nguesso », auprès duquel il a par ailleurs introduit Bernard Squarcini. Forestier a été abattu en mars 2019, sans doute pour avoir révélé le projet d'assassinat. L'opposant congolais, Mbaou, ancien chef des services de sécurité du président Lissouba récemment décédé, avait déjà été la victime d'une première tentative de meurtre en novembre 2015, à laquelle il avait survécu. À l'époque, l'affaire avait été classée sans suite sans qu'il en soit même informé et sans que tous les témoins aient été entendus. Il faudra attendre le deuxième projet d'assassinat et une constitution de partie civile pour qu'une information judiciaire soit ouverte. Depuis la fin du mandat de François Hollande, ses comptes bancaires sont par ailleurs gelés (cf. *Billets* n°265, février 2017), en vertu d'une interprétation très souple des lois antiterroristes et à la demande de la cellule Afrique de l'Élysée, selon l'éphémère ministre de l'Intérieur Bruno Le Roux (*Mediapart*, 23/07).

Allo, j'écoute !

Formidables extraits de théâtre radio-phonique diffusés par *Mediapart* (12/07), avec des acteurs plus vrais que nature ! Et pour cause : il s'agit d'interceptions judiciaires réalisées par un service de police anti-corruption au printemps 2013 et visant Bernard Squarcini. On y entend l'ancien responsable de la DGSI sous Nicolas Sarkozy, désormais reconverti au service d'intérêts privés, activer ses réseaux dans les services secrets, la police ou la justice pour obtenir illégalement des informations sensibles ou protéger la tranquillité de Bernard Arnault, patron de IVMH, contre les dangereux gauchistes du journal Fakir. On y trouve également

confirmation de ses liens très étroits avec Michel Tomi, surnommé « le parrain des parrains » qu'il appelle affectueusement « mon oncle », ou avec l'inévitable Alexandre Djouhri avec lequel il semble réaliser de fructueuses affaires. Ces interceptions « mettent au jour l'existence d'une forme d'État dans l'État où se mêlent intérêts privés et fonctions publiques, basse police, renseignement politique et espionnage économique, parfum mafieux et puissances étrangères », résume *Mediapart*. Mais le journal en ligne a également découvert que ces écoutes, qui ont dormi plusieurs années dans les placards avant d'être exploitées par la justice, ont été un peu caviardées par l'IGPN en charge de l'enquête. « Résultat : des informations majeures n'ont pas été exploitées dans la procédure, qui est toujours en cours. » Une étourderie, sans doute...

Sans intérêts

Dans les écoutes citées précédemment, on entend également Squarcini s'insurger contre le gouvernement de François Hollande qui veut supprimer le poste de la DGSI implanté à Libreville au Gabon : « Qu'il y ait un front anti Ali Bongo de la part de Hollande, ok, mais qu'on ne ruine pas l'investissement sur toute une zone hypersensible qui va basculer du jour au lendemain avec tous nos intérêts français qui sont quand même importants là-bas ». Transmis aux adeptes du « La-France-n'a-plus-d'intérêts-en-Afrique »...

Come-back raté

Malgré d'impressionnants efforts de mise en scène, le retour en Libye de Bernard-Henri Levy le 25 juillet dernier peut difficilement être qualifié de succès. « Les acteurs militaires de Misrata qui devaient le rencontrer ont décliné, les autorités locales d'Al-Khums ont refusé de le rencontrer et le convoi de BHL a été bloqué à l'entrée de la ville de Tarhuna par des unités locales et des forces du gouvernement d'accord national. Des coups de feu ont été tirés en l'air pour preuve de leur détermination à lui interdire l'accès à la ville, et notre valeureux écrivain en a été bon pour rester à l'abri dans sa voiture blindée avec pour lot de consolation une halte photo sur la route du retour, devant ce qui apparaît comme des excavations de tombes collectives. Juste le temps ensuite de rentrer à Misrata et embarquer dans son jet privé pour quitter la Libye dans la soirée. », résume Patrick Haimzadeh (*Orient XXI*, 25/07) Au-delà de la farce, quelques questions sérieuses demeurent en effet : BHL a-t-il voulu conduire « une nouvelle mission de bons offices au service de son ami Emmanuel Macron,

comme il l'aurait dit à certains de ses interlocuteurs libyens ? » S'agissait-il, comme le pensent certains journalistes, de renouer des liens avec des protagonistes du camp Sarraj tandis qu'Haftar, sur lequel avait misé la France, semble en perte de vitesse ? Si tel est le cas, le résultat n'a pas été celui escompté : « Si l'objectif de la visite de BHL était de redorer le blason de la France dans l'Ouest libyen après son soutien au maréchal Haftar, c'est un fiasco complet », estime Haimzadeh : « la dernière escapade libyenne de BHL a déjà eu des conséquences sérieuses en Libye. Accusé d'avoir été impliqué dans la préparation de cette visite sans en avoir informé le conseil présidentiel, le ministre de l'Intérieur Fathi Bachagha est la cible de nombreuses attaques et critiques. À Misrata même, cette affaire a également suscité des tensions, aggravant des lignes de fracture et des clivages existants. » On a les ambassadeurs officiels qu'on mérite...

Un grand pas contre l'humanité

Fin juillet, les députés Claude de Ganay (Les Républicains) et Fabien Gouttefarde (LREM) ont rendu un rapport sur « les systèmes d'armes létaux autonomes » (SALA), communément appelés « robots tueurs », qui n'est pas sans rappeler la manière dont l'opinion publique française a été préparée à l'usage de drones armés par les militaires français (cf. *Billets* n°293, janvier 2020). Bien sûr, « la France s'oppose farouchement au développement de SALA, entendus comme des armes pleinement autonomes », assurent les rapporteurs lors de la présentation de leur rapport, car « en beurtant ainsi directement la question de déshumanisation du champ de bataille, la question des SALA percute directement les grands principes du droit international des conflits ». Voilà pour les grands principes. Mais... « l'autonomie des systèmes d'armes se trouve au cœur d'une nouvelle course aux armements » et « dans ce contexte, la France et l'Europe ne peuvent demeurer sans agir (...) Il nous faut toutefois demeurer pragmatiques, et ne pas nous lier les mains en nous interdisant de conduire des projets de recherche en matière de robotique et d'autonomie. Il en va du maintien de la position stratégique de la France et de l'Europe sur la scène internationale. (...) "il faut prendre garde à ne pas continuer à améliorer la bougie pendant que d'autres inventent l'électricité" ! C'est la philosophie qui traverse notre rapport », concluent les députés. Une réflexion bénie par le complexe militaro-industriel, à défaut d'avoir reçu l'onction démocratique...

Lorsque le peuple biélorusse descend massivement dans la rue pour défier le régime qui l'opprime avec le soutien d'un puissant parrain impérialiste, un profond sentiment de solidarité s'exprime assez naturellement à son endroit. Mais que la scène se produise plus loin des frontières européennes et, surtout, avec la France dans le rôle de la puissance tutélaire, et la réaction est plus contrastée. Et si demain un groupe d'officiers biélorusses décidaient d'arrêter les hauts gradés, les ministres et le président illégitime pour le pousser à la démission, acclamés par une foule unanime, parlerait-on de coup d'État ?

Un coup d'État se caractérise par le renversement d'un régime en place par un groupe d'individus, militaires ou non. Le terme est ainsi délaissé lorsque la rue s'embrase totalement pour « dégager » un potentat, comme Ben Ali en Tunisie en 2011. La question n'est donc pas l'implication de quelques militaires clé – une partie d'entre eux finit toujours par se retourner – mais de savoir si ceux-ci suivent leur propre agenda ou se rallient à une vaste dynamique insurrectionnelle qui les dépasse. Ainsi, en 2011, le ralliement tardif des généraux égyptiens au mouvement porté depuis la place Tahrir n'a jamais été considéré comme un coup d'État, contrairement au renversement du président Mohamed Morsi par les mêmes, deux ans plus tard. Au Burkina Faso, malgré quelques exceptions dans les premiers jours, plus personne ne dénonce un coup d'État militaire au sujet des officiers qui ont répondu à l'appel de leaders de la société civile à prendre leurs responsabilités, fin octobre 2014, alors que la rue faisait vaciller le régime de Blaise Compaoré : c'est bien l'insurrection populaire qui emporta la dictature française, née d'un coup d'État sanglant 27 ans plus tôt. À l'inverse, en Guinée et en Côte d'Ivoire, de vieux présidents au pouvoir depuis dix ans cherchent actuellement à jouer les prolongations et parent leur « candidature » à ces deux scrutins présidentiels d'octobre de tous les atours juridiques pour leur donner une apparence légale. Si

ces élections ont lieu, donc si la rue et/ou un noyau d'officiers n'entravent pas le processus, ils seront « réélus » ; et, sans renversement du régime établi, aucune chancellerie occidentale ne dénoncera de « coup d'État », malgré l'évident coup de force constitutionnel et électoral.

Le Mali d'Ibrahim Boubakar Keïta (IBK) est certes difficilement comparable à la Biélorussie d'Alexandre Loukachenko – contrairement à certaines dictatures francophones comme le Cameroun, le Tchad ou le Togo, qui rivalisent de violence politique. Mais c'est bien au Mali que des mobilisations massives ont poussé un groupe d'officiers à renverser des dirigeants corrompus et portés à bout de bras par la France depuis 2013, et

que la rue a salué avec joie et émotion ce coup de force derrière lequel l'armée toute entière s'est rangée. Si c'est indéniablement un échec pour les processus électoraux mis en place dans ce pays depuis Paris ces sept dernières années, on ne peut pas en dire autant pour la démocratie : seul l'avenir dira si ces putschistes

ont rendu au peuple malien, soixante ans après l'indépendance formelle du pays, la souveraineté que lui confisque la politique française.

Billets d'Afrique publie ce mois-ci son 300^{ème} numéro, vingt-sept ans après sa création par François-Xavier Verschave. Depuis, l'Afrique a connu au moins 23 coups d'État, dont 20 dans la zone d'influence française¹. Si Paris n'est pas systématiquement complice, ces chiffres révèlent néanmoins que les coups d'État « africains » ont quelque chose de très francophone. Ou, en d'autres termes, que la politique d'influence française a été et reste un catalyseur de coups d'État : soit en les sponsorisant directement, comme aux Comores ou au Congo, soit en menant à cette extrémité des trajectoires nationales bloquées dans l'impasse de la Françafrique.

Thomas Noirot

1. Voir le recensement et l'infographie réalisés par Kalidou Sy (@kalidoo) sur son blog, « Coups d'État en Afrique depuis 1987 »

COUPS D'ÉTAT

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Coups d'État
- 4 SECOND REFERENDUM Nouvelle étape pour la souveraineté de Kanaky

DOSSIER

- 6 Mali : une histoire française
- 8 Mali 2020 - La souveraineté à reconquérir
- 11 La France et le coup d'État au Mali
- 12 CÔTE D'IVOIRE Une certaine idée de l'élection

SECOND REFERENDUM EN NOUVELLE-CALÉDONIE

NOUVELLE ÉTAPE POUR LA SOUVERAINETÉ DE KANAKY

Le 4 octobre 2020 doit avoir lieu la deuxième consultation sur la pleine souveraineté de Kanaky - Nouvelle-Calédonie. Depuis le premier vote il y a deux ans, la position du mouvement indépendantiste s'est renforcée mais l'Etat et les partis anti-indépendantistes ont poursuivi leurs manœuvres pour maintenir le pays dans la France, en particulier dans le contexte de la crise du coronavirus.

Le 4 novembre 2018, le vote en faveur de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie a recueilli 43,3% des voix, un résultat certes minoritaire au niveau mathématique mais bien plus élevé qu'annoncé et qui a représenté une victoire symbolique pour le mouvement indépendantiste.

2018-2020 : maintenir un rapport de forces favorable

L'accord de Nouméa prévoyant deux autres consultations, avec maximum deux ans d'intervalle entre chaque, la période 2018-2020 a représenté à la fois un chemin vers le second vote et une continuation des activités politiques habituelles. L'enjeu pour les partis indépendantistes était de maintenir un rapport de forces en leur faveur et de prouver leur capacité à gouverner le pays (notamment dans la province Nord où ils sont majoritaires et au sein du Congrès).

En mai 2019, les élections provinciales, qui élisent les assemblées des trois Provinces, formant ensuite le Congrès (l'assemblée délibérante de Nouvelle-Calédonie), ont fait apparaître un scénario inhabituel : les partis indépendantistes ont remporté 26 sièges au Congrès (1 siège supplémentaire par rapport à 2014), la droite 25 sièges, et un nouveau parti politique, l'Eveil océanien, se revendiquant comme neutre, a remporté 3 sièges, se retrouvant de facto comme un parti pivot à même de faire pencher les votes en faveur d'un camp ou de l'autre. Lors d'un premier vote clé, l'Eveil océanien a voté avec les partis indépendantistes ce qui a permis d'élire Roch Wamytan, l'un des principaux leaders indépendantistes, comme chef du Congrès en mai 2019. Mais deux semaines plus tard, l'Eveil océanien s'est allié à la droite pour élire un gouvernement à majorité anti-indépendantiste (parti "l'Avenir en confiance", le plus à droite) et pour gouverner la province Sud.

Depuis 2019, aux dires de la droite centriste (Calédonie ensemble) et de l'Eveil océanien, l'Avenir en confiance a gouverné

en s'accaparant le maximum de postes et a durci son discours. Conséquence : l'Eveil océanien a récemment changé d'alliance et décidé en juillet 2020 d'intégrer le groupe indépendantiste UC-FLNKS au Congrès. Ce retournement de situation donne désormais aux indépendantistes une majorité confortable et stable au Congrès (29 voix contre 26), qui a permis de reconduire Roch Wamytan à sa tête et qui aurait le pouvoir d'élire un nouveau gouvernement, à majorité indépendantiste, ce qui n'est encore jamais arrivé.

A l'heure actuelle, le rapport de forces institutionnel semble donc en faveur du mouvement indépendantiste et la droite ressort divisée de cette période de deux ans.

Mais le 2e référendum ne dépend pas uniquement de la politique politicienne. Si la vie politique locale permet de constater certaines tendances, le résultat du référendum se joue sur le terrain, et dans ce contexte la crise du coronavirus et les manœuvres de l'Etat et de la droite en coulisses risquent de peser.

Le coronavirus, prétexte pour une reprise en main

Malgré un nombre très faible de cas positifs au coronavirus, la pandémie a eu un impact politique et économique important en Kanaky Nouvelle-Calédonie. La crise a montré que la main de l'Etat colonial n'était jamais bien loin, au mépris de la répartition des compétences.

Alors que la compétence en matière de « Protection sociale, hygiène publique et santé, contrôle sanitaire aux frontières » appartient à la Nouvelle-Calédonie depuis 1957, et que l'exécutif est exercé par le gouvernement calédonien et ses services (notamment la direction de l'action sanitaire et sociale), l'Etat français s'est substitué aux institutions calédoniennes pour gérer la crise et imposer en Kanaky les mêmes mesures qu'en France, par des décrets et ordonnances contraires au principe de l'irréversibilité des transferts de compétences. Des décisions ont été prises

par le Haussaire (représentant de l'Etat) par arrêtés conjoints avec le seul président du gouvernement calédonien (anti-indépendantiste), sans que l'ensemble du gouvernement ne soit associé. La loi d'état d'urgence sanitaire décrétée en métropole a été appliquée à la Nouvelle-Calédonie, ce qui a conduit à confiner l'ensemble du territoire alors que le nombre de cas était très faible (moins d'une vingtaine), avec pour effet de mettre durablement à mal l'économie locale et les emplois. Les indépendantistes et la droite centriste ont saisi le Conseil constitutionnel dénonçant la violation de l'accord de Nouméa.

Non seulement il n'appartenait pas à l'Etat de gérer la crise sanitaire en Nouvelle-Calédonie, mais sa gestion a été désastreuse. L'aéroport de la Tontouta n'a été fermé que le 20 mars, laissant des cas arriver sur le territoire, alors que le Sénat coutumier en demandait la fermeture depuis le 11 mars. Pendant l'intervalle, les tribus kanak ont elles-mêmes mis en place des barrages filtrants sur l'île pour empêcher la propagation d'éventuels cas. Plusieurs Français arrivés sur place pour gérer la crise n'auraient pas respecté les mesures de confinement et certaines relèves de personnel militaire n'auraient pas été interrompues. Ces faits ont notamment été dénoncés par l'Union calédonienne (indépendantiste) qui a demandé la démission du Haussaire et du commandant des forces armées.

Avec la crise, l'endettement...

A cette reprise en main politique s'est ajoutée une ingérence économique. Un prêt de 28,5 milliards de francs CFP (240 millions d'euros) pour le soutien à l'économie a été signé entre l'AFD et le gouvernement calédonien, avec la garantie de l'Etat. C'est un emprunt très lourd, plus de la moitié du budget calédonien (46 milliards CFP), à un taux jugé très élevé (1,5%), qui endettera durablement la Nouvelle-Calédonie. Mais ce



Derrière le cliché de la carte postale reçue pendant les vacances, une colonie française que l'Etat cherche à maintenir dans son giron (crédit photo Gérard, CC BY-SA 2.0)

qui est largement dénoncé par les indépendantistes comme par Calédonie ensemble (la droite anti-indépendantiste centriste), ce sont les contreparties exigées : maîtrise des dépenses des établissements publics, réformes fiscales avec création de nouvelles taxes, et réformes du système de santé. Autant de domaines pour lesquels la Nouvelle-Calédonie est juridiquement compétente du fait de son statut autonome. Même les députés français du parti Calédonie ensemble ont qualifié ce prêt d'une « *mise sous tutelle* » et parlé de « *conditions scélérates* » (*Le Figaro*, 3/06/20).

La crise économique que risque de connaître la Nouvelle-Calédonie est pourtant principalement due au confinement non justifié imposé par la France. L'Avenir en confiance, majoritaire au gouvernement, et qui a donc sollicité ce prêt à l'AFD, y a certainement vu une occasion unique de lier durablement la Nouvelle-Calédonie à son Etat de tutelle. Quoi de mieux que l'endettement pour cela ?

Cette question risque de peser dans les débats de la campagne pour le référendum et dans les esprits des votants, qui pourraient craindre que la Kanaky Nouvelle-Calédonie ne puisse se passer de la France sur le plan économique compte tenu de ce nouveau prêt à rembourser. Mais la situation est ambivalente, puisqu'à l'inverse la gestion sanitaire de la crise par la France a montré que le territoire aurait été mieux protégé s'il avait été indépendant.

Chaque voix compte

Au-delà de cette actualité, c'est un travail de fond autour de la LESC (liste électorale spéciale pour la consultation) qui se poursuit du côté des indépendantistes. La composition de cette liste est capitale, car le résultat du vote se jouera probablement à

quelques milliers voire centaines de voix près. Pourtant strictement définie par l'accord de Nouméa, la composition de la liste référendaire a déjà fait l'objet de nombreux débats et négociations (voir *Billets* n°295, mars 2020). Depuis le 1er vote en 2018, la LESC a été modifiée au gré des décès ou des acquisitions du droit de vote. Les indépendantistes ont analysé la composition de la liste à la date de mai 2019, et il ressort que sur les 174 933 personnes inscrites, 49% sont kanaks. Ils ont mené un travail de fourmi consistant à scruter l'ensemble de la liste pour vérifier l'inscription effective des Kanaks, nom après nom.

Outre l'inscription sur la liste, il s'agit ensuite que les personnes inscrites puissent effectivement voter, or beaucoup de Kanaks ne vivent pas sur leur lieu de vote. Plusieurs milliers, originaires de la province des Iles, vivent à Nouméa pour travailler (environ 12 000 sur les 20 000 votants des Iles). Des bureaux de vote décentralisés ont été mis en place à Nouméa pour leur permettre de voter, mais il faut s'y enregistrer préalablement (en plus de son inscription sur la liste) et en 2018 seules 3000 personnes l'ont fait. Il y a ainsi près de 9000 Kanaks de la province des Iles qui n'ont pas voté au premier scrutin, soit par méconnaissance des bureaux décentralisés, soit parce que le délai était écoulé pour s'inscrire, soit par désintérêt pour le vote. Autant de voix à mobiliser aujourd'hui.

Plusieurs centaines de Kanaks vivent en France pour leurs études et doivent faire une procuration auprès d'une gendarmerie ou commissariat. En 2018 beaucoup se sont heurtés à l'ignorance des fonctionnaires sur le vote à venir et à leurs erreurs administratives dans l'enregistrement des procurations, voire à leur refus. Certaines procurations sont arrivées trop tard dans les

mairies calédoniennes et n'ont pas été prises en compte. Pour 2020, les indépendantistes ont demandé à l'Etat français d'informer correctement mais des témoignages indiquent qu'il reste encore des commissariats qui ignorent la procédure.

La campagne pour le Oui : convaincre largement

Le vote pour l'indépendance n'est pas qu'une affaire de mathématiques. En 2018, sur les 43,3% de Oui, les indépendantistes estiment qu'environ 10% étaient le fait de personnes non Kanaks. Ainsi l'enjeu pour le mouvement indépendantiste est de mobiliser l'ensemble des Kanaks à aller voter (réduire le taux d'abstention dans les communes indépendantistes) et aussi d'obtenir de nouveaux soutiens au sein des communautés non-kanaks en démontrant leur capacité à diriger le pays et à mener la transition vers l'indépendance. La campagne de terrain, engagée cet été, et qui vise à diffuser le projet du FLNKS pour une Kanaky Nouvelle-Calédonie souveraine, a cet objectif. Ce projet, mis à jour en juillet 2020, prévoit précisément la période d'installation du nouvel Etat, et détaille les intentions du FLNKS en matière de protection sociale, d'économie et d'emploi, d'éducation, d'environnement, etc.

Début juillet 2020, le parti travailliste indépendantiste a officiellement appelé à voter pour l'indépendance, alors qu'en 2018 il avait appelé à ne pas participer, jugeant le scrutin insincère. Les manœuvres de l'Etat et de la droite loyaliste auront au moins eu pour effet d'unifier et renforcer le mouvement indépendantiste à la veille du référendum.

Marie Bazin

UN COUP D'OEIL DANS LE RÉTROVISEUR

MALI : UNE HISTOIRE FRANÇAISE

L'histoire du Mali et de la France est une histoire de domination coloniale puis néocoloniale dont le pays actuel supporte encore les séquelles, marquée par de nombreux massacres, par l'exploitation des personnes et le pillage des ressources, mais aussi par des résistances. La voici résumée.

L'histoire de la colonisation du territoire du Mali actuel, ancien Soudan français, commence quand les Français prennent pied au Sénégal en 1659, où ils établissent le comptoir de Saint-Louis. La côte occidentale de l'Afrique était le point de départ de la déportation transatlantique des esclaves. Après la déclaration d'abolition de la traite négrière, la France se tourne vers la conquête de l'intérieur de l'Afrique.

Face aux résistances, une conquête coloniale meurtrière

C'est l'œuvre du chef de bataillon Faidherbe, nommé gouverneur du Sénégal en 1854, qui conquiert tout l'intérieur du Sénégal et fonde une « armée noire », destinée aux futures conquêtes. Il crée aussi à Saint-Louis la première « école des otages », où les chefs sont contraints de mettre leurs enfants pour apprendre le français. Lorsque Faidherbe, nommé général, quitte le Sénégal en 1865, il a poussé l'occupation française jusqu'à Médine, dans la région de Kayes, dans la haute vallée du fleuve Sénégal, premier territoire du futur Mali, où il a fait construire un fort. Son but est de faire la jonction avec la haute vallée du fleuve Niger, tandis que les Anglais conquièrent cette vallée par le delta du Niger et occupent le territoire du futur Nigeria.

Le capitaine Galliéni, qui prend la tête des tirailleurs sénégalais à Dakar en 1876, continue cette mission d'exploration dans le nouveau territoire du Haut-Niger jusqu'en 1888. Il essuie d'abord un cuisant échec. Mis en déroute par les guerriers Bambaras en 1880 et fait prisonnier, il est libéré et négocie le droit de navigation sur le Niger. En 1882 il crée une école des otages à Kayes. En 1883 il est nommé commandant supérieur du Haut-Fleuve, territoire militaire dont la capitale est Médine. Cette même année les troupes françaises, après avoir brisé la résistance des Bambaras, atteignent Bamako. La guerre est menée contre le chef Malinké Samory, auquel se heurte l'avancée de l'armée française, mais ce dernier est chassé de la rive gauche du Niger. La répression contre les insurgés autochtones

est implacable.

À partir de 1888 des expéditions de navigation fluviale explorent le cours du Niger jusqu'à Ségou, Mopti puis enfin Tombouctou. En 1890 cette région est érigée en territoire militaire sous le nom de Soudan français qui devient en 1892 une colonie avec Kayes pour capitale. En 1898 une expédition menée par le capitaine Gouraud sur la rive droite du Niger attaque et prend Sissouko, poursuit et capture Samory, achevant la conquête du Soudan français. Bamako devient la capitale en 1899. Le Soudan français est intégré à l'AOF (Afrique occidentale française).

C'est à ce moment, dans les premiers mois de 1899, que s'illustra de façon sinistre la mission Voulet-Chanoine, du nom des deux capitaines qui la commandaient. Ils étaient chargés, partant du Sénégal, de rallier le Tchad où ils feraient la jonction avec deux autres missions l'une partant d'Algérie, l'autre du Congo français. La route

de cette mission fut jalonnée des massacres les plus atroces à travers le pays Mossi, à l'est du Mali actuel, au point que le gouvernement envoya pour l'arrêter le lieutenant-colonel Klobb qui commandait la garnison de Tombouctou. Les deux capitaines firent tirer sur leurs poursuivants et tuèrent Klobb avant d'être exécutés eux-mêmes par leurs troupes mutinées. Cet épisode donna lieu à une interpellation du gouvernement par le député de l'Hérault Vigné d'Octon, auteur d'écrits anticolonialistes.

Domination et exploitations pendant la période coloniale

La colonie du Soudan français change temporairement de nom et de configuration entre 1904 et 1919 et devient la colonie du Haut Sénégal et Niger. Pendant la première guerre mondiale des révoltes ont lieu contre les recrutements forcés et massifs de « tirailleurs sénégalais » qui sont en grande



partie des Bambaras de la région de Bamako. Au XX^{ème} siècle, après les années de conquête militaire brutale, la traite coloniale s'organise, sur la base du « Code de l'indigénat » et du travail forcé. Suivant le programme tracé par Faidherbe pour l'acheminement des ressources locales vers la « métropole », un chemin de fer est construit, d'abord de Kayes à Bamako pour relier le bassin du Sénégal à celui du Niger, puis de Dakar à Bamako. Or, coton, arachides peuvent ainsi être acheminés à moindre coût.

Le pillage s'exerce aussi sur les biens culturels. L'expédition ethnologique Dakar-Djibouti, organisée par l'État et dirigée par Marcel Griaule a pour mission, en 1931-1932, de rapporter des documents ethnographiques. Ainsi 3000 objets, certains achetés à vil prix, la plupart réquisitionnés et confisqués sous la menace, viendront enrichir le musée ethnographique du Trocadéro, dont les collections sont aujourd'hui au musée Branly-Jacques Chirac. Le récit éloquent de cette expédition a été fait par l'un de ses participants, Michel Leiris dans *L'Afrique fantôme*. C'est à ce moment que Griaule découvre les Dogons à Bandiagara au Soudan français. Il reviendra à plusieurs reprises compléter son enquête¹.

Une émancipation entravée, notamment par la France

La seconde guerre mondiale est l'occasion à nouveau de levées de troupes, malgré les résistances locales. La démobilisation donne lieu à une violente répression des revendications des anciens combattants. Le massacre du camp de Thiaroye au Sénégal² a frappé, entre autres, bon nombre de Soudanais. Mais après la guerre la donne change. Des mouvements et des revendications politiques naissent, imposant une évolution des institutions. Des représentants des colonies siègent à l'Assemblée de l'Union française, qui n'est que consultative, mais aussi à l'Assemblée Nationale. C'est le cas du Soudanais Modibo Keita, instituteur, leader syndical critique de la colonisation. En 1946, après un demi-siècle de colonisation, le nombre des « lettrés » soudanais est infime. Aucun n'a accédé à l'enseignement supérieur. L'école William Ponty à Dakar formait des cadres subalternes pour l'enseignement, la médecine, l'administration. Elle ne délivrait aucun diplôme reconnu en métropole. Ses



Le président malien Modibo Keita en visite à une usine automobile à Modibor (Slovénie), alors en Yougoslavie, le 20 juin 1961

anciens élèves seront le vivier des futurs dirigeants africains.

En 1958, dans le cadre de la « Communauté » instaurée par la constitution de la Vème République, Modibo Keita tente de créer, entre le Sénégal, le Soudan français, la Haute-Volta et le Dahomey, la Fédération du Mali, du nom de l'ancien Empire du Mali, florissant sur ce territoire aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. La Haute-Volta et le Dahomey se retirent sous la pression des Français et de l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny, partisans d'entités politiques séparées qui atomisent l'ex-AOF. La Fédération du Mali constituée en avril 1959 par Le Sénégal et le Soudan français a pour président Modibo Keita et pour vice-président le Sénégalais Mamadou Dia. Lorsque l'éphémère Communauté disparaît, l'indépendance de la Fédération est



Carte de la Fédération du Mali, diffusée en 1960 sur RTF Télévision

proclamée le 20 juin 1960 par Senghor, président de l'assemblée fédérale. Des dissensions apparaissent immédiatement dans la répartition des pouvoirs et le Sénégal proclame alors son indépendance le 20 août, le Soudan français, sous le nom de République du Mali, proclame la sienne le 22 septembre³.

Modibo Keita avait une ambition d'indépendance pour le Mali et un programme socialiste et panafricain. Il dut vite déchanter. La catégorie des « lettrés » qui hérita du pouvoir forma vite une classe d'apparatchiks plus soucieux d'accaparements et de privilèges que du bien commun. Malgré les avertissements de Modibo Keita contre la corruption, la situation économique du pays se dégrada. Le franc malien, instauré en 1962, suivit l'affaiblissement de l'économie. Le coup d'État militaire au profit de Moussa Traoré de 1968 ne rencontra guère de résistance. Le Mali rejoint le FCFA en 1984. Moussa Traoré est lui-même renversé en 1991 par un militaire. Depuis le Mali a connu deux interventions des militaires, en 2012 et en 2020. Les causes sont toujours les mêmes, incompétence et corruption du pouvoir. Chaque fois, les mêmes causes produisant les mêmes effets, la situation empire. Aujourd'hui le Mali cumule ce triste bilan avec les maux de l'ingérence de la France, revenue en force à l'occasion de la contagion régionale du chaos libyen, et de la guerre civile.

Odile Tobner

1. Voir à ce sujet *Peuples Noirs Peuples Africains* n°13 p. 18 à 28 (disponible sur https://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa13/pnpa13_02.html)

2. Massacre de centaines de « tirailleurs sénégalais » dans un camps de l'armée française près de Dakar le 1er décembre 1944, qui réclamaient le versement de leur solde

3. C'est cette date, le 22 septembre, qui est donc depuis célébrée comme Jour de l'Indépendance.

MALI 2020

LA SOUVERAINETÉ À RECONQUÉRIR

Soixante années après la proclamation de l'indépendance, plusieurs acquis de l'époque ont été effacés, à commencer par l'indépendance militaire puisque jamais dans sa longue histoire le Mali n'avait vu autant de troupes étrangères sur son sol. Mais 2020 est aussi l'année où le peuple malien relève la tête face à la crise et, peu à peu, reprend conscience de sa force. Le mardi 11 août a connu le rassemblement populaire le plus massif de l'histoire récente du Mali, et le 18 août a vu la chute du président Ibrahim Boubakar Keïta, dit IBK.

La violence et l'insécurité règnent sur une bonne partie du pays. Les groupes djihadistes (Etat Islamique au Grand Sahara, Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans qui se réclame d'Aqmi...), dont la structuration est très mouvante, commettent leurs forfaits sur de vastes zones. Comme le rappelle le chercheur Mathieu Pellerin, « plus que de djihadistes mus par un agenda religieux au Sahel, il convient de plus en plus de parler de groupes armés insurrectionnels aux agendas locaux, davantage d'ordre sociopolitique ou économique » (*Le Monde Afrique*, 29/12/19). D'autre part, des groupes d'autodéfense, nombreux (Dan Na Ambassagou, Alliance pour le Salut du Sahel...), tendent à se substituer aux troupes officielles, et certains de leurs membres se sont livrés à des massacres. Les FAMA, forces armées maliennes, cherchent sans y parvenir à tenir le territoire, mais elles ont aussi commis de graves exactions faisant de nombreuses victimes civiles. En juillet, à Bamako, c'est d'ailleurs une unité antiterroriste, la Forsat, qui a réprimé une importante manifestation de l'opposition appelant à la démission d'IBK, faisant selon les sources de 11 à 23 morts et plus de cent blessés parmi les manifestants (voir encadré).

De son côté, la force française Barkhane annonce que des terroristes ont été « neutralisés », souvent sans plus de précision sur l'identité et le nombre des victimes. Si l'on ajoute le banditisme au quotidien qui sévit en particulier à Bamako, c'est bien une atmosphère de violence généralisée qui règne dans le pays.

Une crise sociale et globale

Sur de vastes zones les services publics ne fonctionnent plus, à commencer par l'école. Selon ONU Info, en 2019, 866 écoles étaient fermées au Mali. Le pourcentage d'administrateurs civils présents dans leur lieu d'affectation dans la région de Mopti s'établit à 22 %. La situation humanitaire est très critique. Le bureau de la coordination

des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) estime à 266 000 le nombre des déplacés internes dans le pays (soit autant qu'au début de la crise au nord du pays en 2012), dans la mesure où les violences ont poussé les villageois à se réfugier en ville. Pour l'OCHA, le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire est à ce jour de 6,8 millions de personnes (contre 4,3 en janvier). « Cela constitue une augmentation de plus de 58 pour cent soit l'équivalent d'un Malien sur trois ayant besoin d'aide humanitaire. (...) L'augmentation de la population vulnérable s'explique par la persistance des besoins humanitaires liés aux conflits auxquels se sont ajoutés ceux en lien avec la pandémie de COVID-19 dans un contexte marqué par la période de soudure ainsi que les conséquences des poches de sécheresse et des inondations saisonnières » (Rapport de situation, 28/08).

Sur le volet économique, il semble que

les surfaces mises en culture ont baissé, en particulier pour le coton selon la Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT, 10/07). La courbe de la dette publique poursuit son ascension. Des mouvements de grèves à l'éducation nationale reviennent régulièrement.

Une profonde crise politique

A ce terrible diagnostic vient s'ajouter une profonde crise politique.

Le président de la République, Ibrahim Boubakar Keita (IBK) réélu en 2018, se trouvait fortement remis en cause, d'autant que la constitution, comme en France, concentre les pouvoirs dans les mains d'un seul. Il faut dire que l'opposition à son encontre n'a fait que croître depuis plusieurs années. En 2017, ses tentatives de révision de la Constitution, visant à répondre aux exigences de l'Accord d'Alger et de la communauté internationale, ont marqué le début des mobili-

Terroristes ou manifestants ?

Quand la Forsat, une force spéciale antiterroriste, formée par les Européens et les Français, tire sur la foule...

Selon les textes de création de la Forsat en 2016, cette unité de sécurité « est chargée de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Aucune autre mission de sécurité ne peut lui être assignée ». Elle a été largement financée par les partenaires internationaux du Mali et formée dans le cadre des programmes de formation de l'UE (EUTM / Eucap Sahel).

Aussi cette force, armée de matériel de guerre et non de maintien de l'ordre, n'avait à priori rien à faire face à des manifestants. Cependant, selon *Mediapart* (15/07), « dès qu'il est apparu que les forces de l'ordre classiques étaient dépassées, on leur a demandé de se positionner dans certains lieux considérés comme stratégiques, précise le

collaborateur d'un ministre de haut rang ».

Très rapidement, suite au scandale pointant que des forces antiterroristes avaient tiré sur la foule, le cabinet du Premier ministre malien a diligenté un rapport sur « les raisons de l'engagement de la Forsat », sans doute à lire comme une façon de tenter de se dégager de ses responsabilités en cherchant à faire retomber la faute sur des militaires. La question est aussi très embarrassante pour les « partenaires du Mali » qui ont soutenu la création de la force mais surtout l'ont formée : la France, l'Union européenne, les Etats-Unis mais aussi l'ONU (missions de formation du RAID, et européennes comme EUTM ou Eucap Sahel)... Si cela n'implique pas directement leur responsabilité, cela interroge encore un peu plus sur le rôle et l'impact de la coopération militaire.

sations populaires. La contestation de ses malversations et de celles de ses proches, était aussi portée par certaines mobilisations, de même que l'incapacité des dirigeants à juguler l'insécurité et l'hostilité populaire croissante contre la force Barkhane.

Parmi les derniers mauvais coups du président, la gestion frauduleuse des élections législatives de mars-avril 2020. La cour constitutionnelle - proche d'IBK - a modifié les résultats électoraux de 31 sièges pour les attribuer à des candidats de la mouvance présidentielle.

Front de mobilisations

A partir du mois de mai, la vague de protestations qui s'en est suivie (et qui a fait démissionner des membres de la Cour constitutionnelle, à la demande du président, mais pas les députés issus de la fraude...), a pris la forme de manifestations massives de diverses composantes de l'opposition à IBK. Ces manifestations ont pris de l'ampleur avec l'unification des oppositions, cimentées par une revendication principale, la démission d'IBK et de son régime. C'est le « M5-RFP » pour « Mouvement du 5 juin - Rassemblement des forces patriotiques », qui agrège des personnalités et groupes aux projets politiques divers, avec notamment Espoir Mali Kura, coordonné par Cheik Oumar Sissoko, le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) mais aussi la Coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS), puissant conservateur religieux à la capacité de mobilisation forte, ainsi que des syndicats – comme le syndicat des enseignants – et des mouvements et associations, ou des hommes politiques plus ou moins issus du sérail (de Sy Kadidiatou Sow à Modibo Sidibe, ancien premier ministre).

Dans une note du 23 juillet, destinée aux présidents des États de la Cedeao, le M5-RFP « se donne pour mission de sauver le Mali d'une inéluctable disparition en tant qu'État, Nation, Démocratie et République laïque sous la gouvernance chaotique de M. Ibrahim Boubacar Keita dont il demande la démission et de celle de son régime ». Le mouvement en appelait à l'ouverture d'une période de « transition républicaine ».

Entre juin et août, le M5-RFP a mobilisé de façon très large la population, organisant semaine après semaine des rassemblements, et des appels à la désobéissance civile.

C'est l'une de ces manifestations qui a subi une forte répression, évoquée plus haut, de la Forsat, pour laquelle Amnesty international demande une enquête, et lors de



Signature de l'Accord d'Alger, 15 mai 2015 (UN photo, CC BY-NC-ND 2.0)

laquelle en parallèle une partie des leaders du M5 ont été arrêtés.

Suite à la prise du pouvoir par un groupe d'officiers le 18 août 2020, conduisant à la démission d'IBK et à la dissolution de l'Assemblée nationale, des leaders du M5-RFP ont considéré que leur mouvement avait joué un rôle important dans la chute d'IBK. Ceci étant, dès lors que la démission d'IBK est obtenue, l'avenir de cette alliance se trouve posée.

Ingérences étrangères

Cette crise politique se situe dans un contexte tout à fait particulier où des puissances étrangères dictent leurs orientations aux autorités maliennes. Avec l'accord d'Alger¹, l'opération Barkhane, la Minusma (les casques bleus au Mali) et le « traité de coopération en matière de défense » signé avec la France en juillet 2014, le Mali se trouve pris dans un véritable carcan qui réduit très fortement ses capacités d'action et impose des choix étrangers, ce qui est souvent ressenti comme une véritable humiliation. L'accord d'Alger, signé le couteau sous la gorge en 2015 par l'État malien, prévoit une décentralisation poussée du pays, avec un très large transfert vers les régions de compétences, de ressources et de pouvoirs juridiques, administratifs et financiers, y compris les impôts, la coopération décentralisée et la police territoriale. Les régions du nord bénéficieraient de règles propres, sur une base communautaire : « L'appellation AZAWAD recouvre une réalité socio-culturelle, mémorielle et symbolique partagée par différentes populations du nord Mali ». « Les forces de défense et de sécurité à l'intérieur de l'Azawad seront composées à 80% de ressortissants de l'Aza-

wad (...) Les zones de défense et de sécurité seront sous le commandement d'un ressortissant de l'Azawad », peut-on lire dans le texte de l'accord.

Un accord impopulaire

Pour les Maliens, farouchement attachés à l'unité nationale, cet accord, très impopulaire, est donc largement perçu comme une remise en cause de la souveraineté du pays et ouvre la porte à la création de l'Azawad indépendant. Nicolas Normand, ancien ambassadeur de France au Mali explique dans *Le Monde* (09/07) pourquoi les autorités maliennes ont traîné les pieds pour le mettre en œuvre : « L'accord d'Alger entre Bamako et les rebelles armés a créé plus de problèmes qu'il n'en a réglés. (...) Quant aux autorités maliennes, elles ont au moins quatre raisons de laisser traîner : l'impopularité d'un compromis qui accorde des avantages indus aux milices, le cessez-le-feu déjà obtenu vis-à-vis de l'armée nationale, l'objection de l'armée professionnelle à intégrer les ex-rebelles qu'elle considère comme des traîtres et enfin la reconnaissance d'une partition du pays. » Depuis 2015 les autorités maliennes subissent des pressions constantes pour l'application de cet accord. Qu'il s'agisse des autorités françaises, du secrétaire général de l'ONU, de la MINUSMA, de la CEDEAO, tous ne manquent aucune occasion pour exiger son application. Les députés maliens du parti Yelema soulignent que « l'Accord n'a pas fait l'objet d'un débat de la part des élus du peuple pour obtenir leur quitus et se doter ainsi d'une once de légitimité ». On voit comment la souveraineté du pays est mise à mal.

1. Voir Gérard Moreau, « Accord d'Alger : comment le Mali continue de perdre son sang et sa souveraineté », 13 mai 2015, en ligne sur survie.org ; et Juliette Poirson, « Pour avoir la paix, continuons sans fin la guerre », *Billets d'Afrique* n°286, mai 2019



Cérémonie d'hommage à des soldats de la MINUSMA sous les drapeaux malien et onusien, 2017 (UN photo, CC BY-NC-ND 2.0)

Le rôle spécifique de la France

Sous l'angle militaire, les autorités françaises disposent des cartes maîtresses. L'opération Barkhane avec ses 5100 soldats, six bases au Mali, dispose d'équipements d'avions, d'hélicoptères, bien supérieurs à ceux de l'armée malienne. L'accord de défense signé en 2014 confirme l'accord signé en 2013, qui permet à l'armée française d'agir sur le territoire sans consulter les autorités maliennes. De manière indirecte, mais effective, les autorités françaises peuvent aussi exercer une influence par le biais d'officiers placés dans des cadres très divers. Tout récemment, par exemple, le général Pierre-Joseph Givre, est devenu numéro deux de la MINUSMA. La France participe aussi aux missions européennes de formation et de conseil EUTM Mali (forces armées) et EUCAP Sahel Mali (forces de sécurité intérieure). Elle met à disposition des coopérants militaires à l'École du maintien de la paix de Bamako et à l'École militaire de Koulikoro.

Viennent s'ajouter à cette panoplie militaire les outils classiques de l'influence française dans ses anciennes colonies, le franc CFA et l'AFD (Agence Française de Développement). Deux exemples illustrent l'ingérence et l'ampleur de la pression : Expertise France – en cours d'intégration à l'AFD – « recrute un Expert Fiscaliste (...) Mission :

rédiger les textes législatifs et/ou réglementaire (sur la fiscalisation du secteur agricole et la fiscalisation du secteur informel) ». Or la rédaction des lois est une fonction régaliennne majeure. Autre exemple à Mopti, un conseiller recruté par Expertise France remplit les fonctions de chef de cabinet du gouverneur et prépare la transition de certaines compétences vers les collectivités territoriales. L'objectif est de « généraliser ce dispositif à plusieurs régions maliennes. Un autre coopérant est placé auprès du directeur général des collectivités territoriales à Bamako ». Il s'agit donc, avant même que l'accord d'Alger soit appliqué, de marquer à la culotte les futurs fonctionnaires maliens. On se croirait au bon temps des administrateurs coloniaux !

La mobilisation populaire massive de 2020 montre que, malgré les souffrances et les humiliations, les Maliens peuvent relever la tête. Et si le mouvement M5-RFP ne s'oppose pas frontalement à la France, elle n'est pas oubliée pour autant. Leader très influent d'une composante du M5, l'Imam Dicko, évoqué ci-dessus, ne cache pas son agacement face à la politique française : « *On n'est pas un ennemi de la France mais que les*

Français nous respectent », déclarait-il mi-août. Et Cheik Oumar Sissoko, membre du comité de stratégie et de gestion du M5, a publié courant juillet un texte intitulé « Lettre ouverte au peuple malien »², texte très vigoureux contre la politique prédatrice et dominatrice de la France au Mali. Il appelle notamment à un sursaut patriotique des Maliens, et à un renouveau panafricain au Sahel, à la remise en cause de l'Accord d'Alger et de l'ingérence française. Il dénonce la duplicité de la France (notamment une supposée collusion avec les groupes djihadistes) – quitte à poser quelques affirmations très discutables³.

Si l'État français n'est pas le seul à saper la souveraineté du Mali, il y contribue fortement. Après la prise du pouvoir par les militaires, la dynamique néocoloniale de la France ne va pas s'interrompre pour autant. Difficile de croire le ministre Le Drian quand, le 18 août, il affirme « *son plein attachement à la souveraineté et à la démocratie maliennes* ».

Gérard Moreau et Juliette Poirson

2. Texte disponible sur <https://bamakomali.org/>

3. Notamment concernant l'analyse de la guerre en Libye et du démarrage des agissements des groupes armés au nord du Mali comme « complot » ou encore la lecture de l'ingérence et de la présence française au Mali par le prisme de captation des richesses du sous-sol.

DIPLOMATIE

LA FRANCE ET LE COUP D'ÉTAT AU MALI

La France porte une lourde responsabilité dans la crise socio-politique malienne. Après avoir « pris acte » de la chute du président Ibrahim Boubacar Keita, son ancien protégé, elle n'entend pourtant nullement mettre un terme à son ingérence.

Comme c'est devenu une habitude de depuis quelques années, pour récuser les accusations de néocolonialisme et d'ingérence dans les affaires intérieures africaines, la diplomatie française s'est abritée derrière un simple soutien aux pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour exprimer sa position concernant le nouveau coup d'État survenu au Mali. Cette fois pourtant, la CEDEAO s'est montrée, dans un premier temps, beaucoup plus ferme que la France, réclamant « *le rétablissement du président Ibrahim Boubacar Keita en tant que président de la République* », déniait « *catégoriquement toute forme de légitimité aux putschistes* » (communiqué du 20/08) et annonçant la mise en place d'un blocus économique à l'encontre du Mali. Si la France condamnait le putsch pour la forme, elle annonçait en revanche avoir « *pris acte de l'annonce de la démission du président Ibrahim Boubacar Keita* » (déclaration du ministre des Affaires étrangères, 19/08) avant de demander que soient posés « *des jalons (...) pour le retour à l'ordre constitutionnel* » (tweet d'Emmanuel Macron, 19/08) et le retour du pouvoir aux civils. En clair : une période de transition aboutissant à de nouvelles élections.

Plus d'ingérence française ?

La CEDEAO s'est ensuite rapidement rangée sur cette ligne, les discussions avec la junte portant désormais sur la durée de la période de transition et la nature (civile ou militaire) du pouvoir intérimaire. L'institution ouest-africaine était en effet divisée sur la conduite à tenir, les plus intransigeants étant les présidents Ouattara en Côte d'Ivoire et Condé en Guinée : ceux-là même qui craignent le plus un scénario similaire chez eux parce qu'ils s'approprient à briguer un troisième mandat fortement contesté. Le soutien populaire dont bénéficie pour l'instant le coup d'État au Mali, qui est apparu comme l'aboutissement des très fortes mobilisations contre la fraude électorale et la corruption du pouvoir, expliquent en partie l'évolution des pays voisins. Mais celle-ci tient aussi à



Le chef de la junte recevant l'ambassadeur de France Joël Meyer (masqué) et les commandants de Barkhane, fin août

l'insistance des autorités françaises qui avaient pris soin de faire connaître la ligne à suivre en amont du sommet de la CEDEAO du 20 août. Tandis que Macron se chargeait de briefer au téléphone certains chefs d'États (l'Ivoirien Ouattara, le Nigérien Issoufou, le Sénégalais Sall...), Le Drian faisait parvenir une note aux diverses chancelleries, révélée par *Jeune Afrique* (26/08) : une pratique habituelle « *avant les sommets des organisations régionales ou de l'Union africaine* », « *selon une source diplomatique* » consultée par le journal. Dans cette note, le ministre français jugeait « *irréaliste désormais, au regard de l'état d'esprit de la population et des forces politiques et sociales maliennes, d'insister sur le retour en fonction du président IBK* ». Une telle tentative « *ne pourrait qu'aboutir à une situation de blocage durable, nourrir l'instabilité au Mali, et obérer la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger et les efforts maliens, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme* ». Il estimait « *inévitable qu'une transition soit mise en place* » qui « *devra être conduite par des civils* » et « *a vocation à être supervisée par la région et à déboucher rapidement sur des élections en vue du rétablissement d'institutions démocratiques* ». Cette transition devra « *permettre la continuité des opérations internationales en soutien à la sécurité du peuple malien à et la lutte contre le terrorisme* ».

La guerre avant tout

C'est bien cette dernière préoccupation qui guide l'action française, et le président Macron n'en a pas fait mystère, ses premiers tweets après le putsch évoquant d'abord « *la lutte contre les groupes terroristes* » : sortir de l'État de droit « *c'est provoquer l'instabilité et affaiblir notre combat. Ce n'est pas acceptable* », estimait-il (19/08). « *L'opération Barkhane (...) se poursuit* », se réjouissait quant à elle la ministre des Armées (20/08). La logique militaire et sécuritaire dans laquelle la France a enfermé le Mali pour lutter contre les groupes djihadistes n'est pourtant pas pour rien dans la perpétuation de la crise que traverse le pays. Elle a dispensé les autorités de s'attaquer aux problèmes de fond qui nourrissent la croissance de ces groupes (sentiment d'injustice et de relégation des populations, insécurité, corruption), voire les a renforcés (fragmentation et replis identitaires, exactions des forces de sécurité, militarisation des conflits locaux, hostilité aux forces étrangères), et a empêché la recherche de solutions politiques. La délégation de fonctions régaliennes à des acteurs étrangers et l'ingérence incessante de la France ont par ailleurs accru le discrédit de l'État malien. Depuis l'imposition d'élections bâclées en 2013 jusqu'aux rencontres récentes de l'ambassadeur de France et des militaires de Barkhane avec les militaires putschistes, les autorités françaises n'ont jamais abdiqué leur droit de regard sur la politique intérieure ma-

lienne. La France aurait même de ce fait directement contribué à précipiter les derniers événements : depuis l'élection de Macron, IBK n'était plus jugé « à la hauteur des enjeux », comme l'avait publiquement déclaré le député macroniste Jean-Jacques Bridey, président de la commission de la Défense de l'Assemblée (Rfi.fr, 02/07/18) et la diplomatie française avait depuis davantage cherché à s'appuyer sur les Premiers ministres maliens successifs pour faire prévaloir ses vues. Le 9 août dernier, l'imam Dicko a accusé la France d'avoir mis son veto au départ du dernier en date, Bou-bou Cissé (ce que confirment d'autres sources recueillies par le journaliste Rémi Carayol pour *Mediapart*, 21/08), faisant échouer un projet d'accord avec le M5-RFP. Ce sont alors les militaires qui sont entrés en scène sous couvert de mettre un terme à la chute du pays « dans le chaos, l'anarchie et l'insécurité » (déclaration du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), 19/08).

Dès le lendemain de la prise du pouvoir, ces derniers se sont d'ailleurs empressés de donner des gages à la France, assurant que « la Minusma, la force "Barkbane", le G5 Sabel, la force Takuba demeurent nos partenaires » et que « tous les accords passés » seraient respectés, affirmant être « attachés au processus d'Alger » (*Le Monde.fr*, 19/08), pourtant fortement rejeté au Mali. Une des questions qui se pose maintenant est de savoir si le nouveau pouvoir aura plus à cœur de satisfaire les attentes que les Maliens ont massivement exprimés ces dernières semaines ou de « rassurer les partenaires étrangers » (*Rfi.fr*, 08/25), car les deux approches ne sont assurément pas compatibles...

Raphaël Granvaud

Côte d'Ivoire : une certaine idée de l'élection

Début mars, Alassane Ouattara, président de Côte d'Ivoire depuis son installation à la tête du pays par l'armée française et l'ONU, début 2011, annonçait qu'il n'allait pas briguer un troisième mandat. Emmanuel Macron dégainait aussitôt sur Twitter : « *Je salue la décision historique du Président [Alassane Ouattara], homme de parole et homme d'État, de ne pas se présenter à la prochaine élection présidentielle. Ce soir, la Côte d'Ivoire donne l'exemple.* » Ouattara avait certes décidé de prendre sa retraite politique, mais pas sans conditions : il pavait la voie à son Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Bien que de quinze ans son cadet, son dauphin, qui avait subi une transplantation du cœur en 2012, est décédé le 8 juillet d'une crise cardiaque. Panique dans les coulisses du pouvoir : il y a bien des personnalités politiques qui seraient prêtes à endosser les couleurs du parti présidentiel pour le scrutin, mais Ouattara n'en veut pas – peut-être par crainte de voir émerger plusieurs candidatures rivales et que son camp parte ainsi divisé aux élections. Jean-Yves Le Drian se rend le 13 juillet à Abidjan, pour s'entretenir avec le vieux président. Devant ses militants, ce dernier explique qu'« *il faut des mois pour préparer un successeur* » : le relais qu'il entendait passer, ce n'était pas celui de candidat, mais bien de président – l'élection n'est qu'une formalité. A moins qu'il ne compte « former » les candidats des autres partis ?

Ayant modifié en 2016 la Constitution, qui interdit de faire plus de deux mandats, le vieil allié de la France sort donc la carte habituelle en FrancAfrique, la remise des compteurs à zéro : deux mandats avec la constitution précédente n'empêcheraient pas de recommencer avec celle-ci. C'est ce qu'avait tenté de faire une nouvelle fois le dictateur burkinabè Blaise Compaoré en 2014, avant que la rue ne le renverse.

Pas de quoi faire reculer Ouattara, qui a annoncé officiellement sa candidature en août. La réaction de la rue a été immédiate, avec des manifestations rapidement interdites par le pouvoir, et une violente répression : au moins une dizaine de morts, des centaines de blessés, du fait des forces de l'ordre mais aussi de milices de jeunes armés de pierres et de machettes. Macron se tait, comme le Quai d'Orsay, qui maintient néanmoins sa coopération militaire et policière avec le régime.

Reçu à l'Élysée le 4 septembre, le président-candidat se serait vu proposer, selon *Jeune Afrique*, un scénario sur mesure : reporter le scrutin, le temps de convaincre – sans qu'on sache comment – ses vieux rivaux Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié de se retirer de la course, et de former un autre successeur sur mesure. Bref, de trouver un autre moyen de faire de cette élection une simple formalité, mais en sauvant un peu mieux les apparences. Mais promis, Emmanuel Macron ne donne pas de leçons et la France ne fait pas d'ingérence.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la FrancAfrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €